

ASSOCIATION ALTÉRITÉ

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1, Impasse de la Cour de France
91 260 JUVISY

Siret : 334 769 270 00292

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

Aux Adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau en date du 12 avril 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALTÉRITÉ relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie VI « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association gère les budgets de différents établissements sous contrôle de différents financeurs. A ce titre et afin de se conformer à la réglementation spécifique de ce secteur d'activité, une comptabilité distincte est tenue pour chaque établissement.

Les comptabilités individuelles de ces établissements sont en fin d'exercice arrêtés individuellement et ensuite combinés pour présenter un bilan et un compte de résultat global des activités de votre association.

Notre démarche d'audit a donc porté sur l'examen de ces comptabilités individuelles, par services ou établissements. Dans un second temps nous avons vérifié la correspondance des comptes inter-établissements pour nous assurer de l'exactitude des réciprocitys entre les différentes comptabilités.

Nos appréciations ne portent pas sur l'exactitude des comptes administratifs transmis aux autorités de tarification, des différents services ou établissements, mais sur les comptes annuels de votre association.

L'association constate au passif dans les fonds dédiés, une partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Nous avons procédé à l'appréciation du suivi des fonds dédiés de l'association ALTERITE, décrit dans la note « FONDS DEDIES » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre les contrôles pour vérifier la juste affectation des subventions en fonds dédiés.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier, et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Massy,

le 4 juin 2026

AUFIGES
Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes
41, av. des Tilleuls - 91300 MASSY
Tél : 01.60.10.09.27
APE : 6920Z - SIRET 448 472 746 00024



Le Commissaire aux Comptes
AUFIGES

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	7 305 127	3 419 302	3 885 825	4 079 857	- 194 032
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	964 474	703 786	260 688	57 778	202 910
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes	43 381		43 381	172 110	- 128 729
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 712 296	1 947 746	5 764 550	5 889 602	- 125 052
Constructions	72 859 445	39 125 852	33 733 593	34 263 699	- 530 106
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 304 164	12 123 181	3 180 983	3 360 097	- 179 114
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes	56 580		56 580	142 004	- 85 424
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	30 057		30 057	25 360	4 697
Prêts					
Autres immobilisations financières	229 998		229 998	229 308	690
TOTAL (II)	104 505 523	57 319 868	47 185 655	48 219 816	-1 034 161
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	39 257		39 257	40 876	- 1 619
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 866 555	4 017	8 862 538	10 980 939	-2 118 401
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	748 420	98 411	650 008	631 537	18 471
Charges constatées d'avance	386 365		386 365	312 719	73 646
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	28 824 370		28 824 370	25 074 984	3 749 386
TOTAL (III)	38 864 967	102 428	38 762 538	37 041 054	1 721 484
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	143 370 490	57 422 296	85 948 193	85 260 869	687 324

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	5 860 359	5 670 619	189 740
. Fonds propres complémentaires	5 371 877	5 371 877	
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires	38 112	38 112	
. Fonds propres complémentaires	38 112	38 112	
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	17 091 977	16 334 553	757 424
. Autres			
Report à nouveau	-3 328 602	-4 311 814	983 212
Excédent ou déficit de l'exercice	2 291 146	2 131 819	159 327
Situation nette (sous total)	27 362 981	25 273 278	2 089 703
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	10 541 948	10 920 071	- 378 123
Provisions réglementées	5 390 134	12 723 895	-7 333 761
TOTAL (I)	43 295 062	48 917 243	-5 622 181
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	50 017	43 470	6 547
Fonds dédiés	14 283 655	6 771 386	7 512 269
TOTAL (II)	14 333 672	6 814 856	7 518 816
PROVISIONS			
Provisions pour risques	479 520	671 461	- 191 941
Provisions pour charges	1 229 713	1 198 366	31 347
TOTAL (III)	1 709 233	1 869 827	- 160 594
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 528 996	19 502 592	- 973 596
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 511 125	1 661 745	- 150 620
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	5 828 239	5 578 512	249 727
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	159 916	209 486	- 49 570
Autres dettes	491 789	608 556	- 116 767
Produits constatés d'avance	90 161	98 053	- 7 892
TOTAL (IV)	26 610 227	27 658 943	-1 048 716
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	85 948 193	85 260 869	687 324
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 530	2 935	- 405	-13,80
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	567 595	569 419	- 1 824	-0,32
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	3 474 530	3 666 111	- 191 581	-5,23
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	55 290 712	54 231 739	1 058 973	1,95
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	1 693 755	1 174 799	518 956	44,17
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles	85 400		85 400	N/S
Utilisations des fonds dédiés	173 093	91 800	81 293	88,55
Autres produits	376 781	314 323	62 458	19,87
Total des produits d'exploitation (I)	61 664 396	60 051 126	1 613 270	2,69
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	-1 555		- 1 555	N/S
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	12 514 367	11 993 192	521 175	4,35
Aides financières	25 661		25 661	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	3 449 687	3 625 203	- 175 516	-4,84
Salaires et traitements	25 607 570	25 386 310	221 260	0,87
Cotisations sociales	11 917 186	11 625 361	291 825	2,51
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 038 925	4 037 989	936	0,02
Dotations aux provisions	1 332 248	1 448 672	- 116 424	-8,04
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	14 175	9 786	4 389	44,85
Autres charges	139 224	134 921	4 303	3,19
Total des charges d'exploitation (II)	59 037 488	58 261 434	776 054	1,33
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	2 626 908	1 789 692	837 216	46,78
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	19 160	19 754	- 594	-3,01
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie	222 683	225 394	- 2 711	-1,20
Total des produits financiers (III)	241 843	245 148	- 3 305	-1,35

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	482 803	558 048	- 75 245	-13,48
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	10 989	11 474	- 485	-4,23
Total des charges financières (IV)	493 792	569 522	- 75 730	-13,30
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-251 949	-324 374	72 425	22,33
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	2 374 959	1 465 318	909 641	62,08
PRODUITS EXCEPTIONNELS	307 334	1 239 262	- 931 928	-75,20
Total des produits exceptionnels (V)	307 334	1 239 262	- 931 928	-75,20
CHARGES EXCEPTIONNELLES	367 133	548 482	- 181 349	-33,06
Total des charges exceptionnelles (VI)	367 133	548 482	- 181 349	-33,06
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-59 800	690 780	- 750 580	-108,66
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	24 014	24 279	- 265	-1,09
Total des produits (I + III + IV)	62 213 573	61 535 536	678 037	1,10
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	59 922 427	59 403 717	518 710	0,87
EXCEDENT OU DEFICIT	2 291 146	2 131 819	159 327	7,47
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes Association ANC2022 06

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATION

 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Préambule

L'Objet social de l'entité :

Organisme laïque à but non lucratif, l'association ALTERITÉ fonde son action sur le respect absolu de la personne humaine. Elle a pour vocation de promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, en Suvrant à la fois pour leur plein épanouissement personnel et leur intégration dans toutes les formes de vie sociale.

Elle vise non seulement à adapter la cité aux enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, en contribuant autant que possible à la mise en oeuvre des conditions matérielles et humaines nécessaires à leur accueil dans un cadre de vie ordinaire, mais aussi à contribuer à une évolution du regard porté par la société sur le handicap.

Conformément aux valeurs fondatrices de la laïcité, l'association agit pour leur pleine inclusion, en affirmant à la fois leur égale dignité en tant que personnes et leur place de citoyens à part entière au sein de la société.

L'activité de l'association se décline selon les modalités suivantes :

IME (Institut Médico-Éducatif) : accueil de jeunes en situation de handicap, en externat ou en internat.

ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) : accompagnement socio-professionnel de personnes en situation de handicap par le biais d'activités à visée productive.

SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) : interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques au domicile ou dans le milieu de vie ordinaire de l'enfant ou de l'adolescent. MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) : hébergement médicalisé pour adultes lourdement handicapés n nécessitant une assistance permanente.

Foyer d'hébergement spécialisé : accueil et accompagnement au quotidien d'adultes en situation de handicap, en lien avec une activité professionnelle ou occupationnelle.

L'association dispose de 21 établissements implantés en Essonne.

Leur fonctionnement est principalement financé par : L'Agence Régionale de Santé (ARS), Le Conseil Départemental de l'Essonne.

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice**

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

1- Reclassements comptables liés à l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable 2025 :

L'exercice ouvert en 2025 est marqué par l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable applicable à compter du 1er janvier 2025.

Cette réforme s'inscrit dans un objectif de modernisation et d'harmonisation de la présentation des comptes, notamment au travers d'une lecture renouvelée de certains postes comptables, d'une évolution de la présentation du résultat exceptionnel et de la suppression de certains mécanismes antérieurement utilisés, tels que les transferts de charges.

En conséquence, certaines variations significatives constatées sur plusieurs comptes entre l'exercice précédent et l'exercice

en cours ne traduisent pas nécessairement une évolution économique propre à l'activité de l'association, mais résultent

principalement de reclassements, de modifications de présentation et d'une lecture différente de certains comptes induits par

ce changement réglementaire.

La comparabilité avec l'exercice précédent doit donc être appréciée en tenant compte de cette évolution du cadre comptable.

2 - Produits & Charges exceptionnels

Les produits et charges présentés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice correspondent exclusivement à des mouvements d'amortissements dérogatoires. Elles ne sont pas liées à l'activité courante de l'association et ne traduisent pas un événement relevant de la gestion normale de l'exercice. Leur présentation en résultat exceptionnel vise à isoler l'incidence des règles fiscales des opérations d'exploitation et à assurer une meilleure lisibilité de la performance économique de l'entité.

3 - Contrôle URSSAF en cours :

Au début de l'exercice 2026, l'association a reçu une notification de contrôle de la part de l'URSSAF

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice (suite)**

portant sur les exercices non prescrits. À la date d'établissement des comptes annuels, ce contrôle est en cours et aucune conséquence financière ne peut être déterminée avec certitude. Les résultats du contrôle ne seront connus qu'à compter de septembre 2026.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Contributions volontaires :

Le bénévolat n'a pas fait l'objet de valorisation dans les comptes au 31/12/2025

L'association n'a pas été en mesure de valoriser le bénévolat dans les comptes au 31/12/2025

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément aux principes définis au plan comptable général défini par le règlement 2014-03, modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2022-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Au cours de l'exercice, l'association a procédé à l'acquisition de cinq appartements pour un montant global de 1 071 K , destinés au foyer, en remplacement de logements précédemment pris en location.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Situation des baux emphytéotiques et discussions avec la mairie

Le bail emphytéotique de l'I.M.E. LA CERISAIE est arrivé à échéance en 2019.

Le bail emphytéotique de l'E.S.A.T. LA CARDON est arrivé à échéance en 2021.

Des échanges et discussions restent en cours avec la mairie de BRUNOY concernant la régularisation de la situation foncière de ces sites.

Toutefois, à la date d'établissement des comptes annuels, aucun accord définitif ni calendrier précis de régularisation n'ont pu être arrêtés, notamment en raison des évolutions intervenues au sein de la municipalité.

Le projet de rachat du terrain par l'association ALTERITE demeure donc à l'étude à ce jour.

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.4 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'engagement a été évalué à l'aide de l'outil BY MYFIDES.

L'engagement total au titre des indemnités de fin de carrière pour l'ensemble des salariés de l'association s'élève à 3 019 960 euros.

Ce montant correspond à l'indemnité estimée selon les dispositions de la Convention collective nationale des médecins spécialistes des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées, en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'âge de 64 ans.

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- 1 % constant pour la catégorie : Cadres
- 1 % constant pour la catégorie : Non-cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3,38 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 64 ans pour la catégorie : Cadres
- 64 ans pour la catégorie : Non-cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 2 % constant pour la catégorie : Cadres
- 2 % constant pour la catégorie : Non-cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 45 % pour la catégorie : Cadres
- 45 % pour la catégorie : Non-cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

-L'année des calculs retenue est 2025. La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2022-2024 - données provisoires.

- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées (*), soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.
- Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.
- Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière ; les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.7 - Droits individuels à la formation :**

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Lors de la clôture de l'exercice 2024, une provision pour congés payés a été comptabilisée à deux reprises. Afin de corriger cette anomalie, une écriture d'ajustement a été enregistrée postérieurement à la clôture.

Cette correction ayant eu un impact sur les comptes d'ouverture de l'exercice suivant, la variation des fonds propres présentée au niveau des réserves est affectée à hauteur de 102 666 euros.

En conséquence, l'évolution des réserves figurant dans le tableau de variation des fonds propres doit être analysée en tenant compte de cette correction comptable, qui ne correspond pas à un mouvement de gestion de l'exercice mais à la régularisation d'une erreur constatée sur l'exercice précédent.

Cette régularisation est sans incidence sur le résultat de l'exercice 2025, son impact étant exclusivement constaté au niveau des capitaux propres d'ouverture.

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 122 644	232 767	85 810	8 269 601
Immobilisations corporelles	93 941 428	3 100 246	1 065 809	95 975 866
Immobilisations financières	254 668	9 979	4 591	260 055
TOTAL	102 318 740	3 342 992	1 156 210	104 505 523

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	3 228 881	191 988	1 566	3 419 302
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	756 128	29 856	82 198	703 786
TOTAL I	3 985 009	221 844	83 764	4 123 088
Terrains	1 825 153	142 042	19 449	1 947 746
Constructions				
sur sol propres	24 350 855	1 416 873	42 041	25 725 687
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt	12 261 768	1 194 973	40 761	13 415 980
Install. tech., matériel, outill. industriels	5 536 021	474 700	181 028	5 829 694
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	2 341 197	361 547	230 550	2 472 194
Matériel de bureau et informatique	3 287 266	268 390	247 115	3 308 541
Emballage récupérables et divers	511 381	18 700	33 143	496 938
TOTAL II	50 113 641	3 877 224	794 087	53 196 780
TOTAL GENERAL (I+II)	54 098 650	4 099 068	877 850	57 319 868

3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial**3.3.1 - Etats des stocks**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières	18 125	20 225	18 125	20 225
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	12 892	10 814	12 892	10 814
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours	9 859	8 218	9 859	8 218
TOTAL	40 876	39 257	40 876	39 257

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance**

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	229 998		229 998
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	8 862 538	8 862 538	
Autres créances	623 113		
Charges constatées d'avance	386 365	386 365	
TOTAL	10 102 014	9 248 903	229 998

3.5 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	962 818
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	234 296
TOTAL	1 197 114

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	11 042 496		189 400		11 232 236
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	76 225				76 225
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	16 334 553		1 138 930	381 930	17 091 977
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-4 311 814		8 835 835	7 852 623	-3 328 602
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 131 819				2 291 146
Dont générosité du public					
Situation nette	25 273 278		10 164 165	8 234 553	27 362 981
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	10 920 071		48 078	863 202	10 541 948
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	12 723 895		562 890	7 896 651	5 390 134
Dont générosité du public					
TOTAL	48 917 243		10 775 133	16 994 405	43 295 062
TOTAL dont générosité du public					

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****4.2 - Fonds dédiés**

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	4 427 854	10 412 315	3 301 678				11 538 491
Contributions financières d'autres organismes	2 343 532	455 384	53 752				2 745 163
Ressources liées à la générosité du public	43 470	25 397	18 850				50 017
TOTAL	6 814 856	10 893 096	3 374 280				14 333 672

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	18 528 996	1 201 968	3 886 121	13 440 907
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 511 125	1 511 125		
Dettes fiscales & sociales	5 828 239	5 828 239		
Dettes sur immobilisations	159 916	159 916		
Autres dettes	242 483	242 483		
Produits constatés d'avance	90 161	90 161		
TOTAL	26 360 920	9 033 892	3 886 121	13 440 907

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	311 573
Fournisseurs	423 914
Dettes fiscales & sociales	2 972 172
Autres dettes	237 725
TOTAL	3 945 383

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations****6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties****6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Promesse affectation Hypothécaire :

- La Cardon DG : 157 657 euros
- La Cardon Prod : 172 000 euros
- SIDVA 91 : 233 500 euros
- SIEGE : 537 000 euros

Nantissements de comptes Titres :

- Résidence Morsaintoise 136 750 euros
- La Chataigneraie DG : 30 000 euros & 67 000 euros

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

convention FGMOSS :

- SIEGE : 268 479 euros
- SIDVA : 109 406 euros
- La Cardon DG 1 577 & 157 657 euros
- La Cardon Prod : 52 148 euros
- Résidence Morsaintoise : 126 436 euros

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	4 506 840	4 481 760
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total	4 506 840	4 481 760

ALTERITE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations (suite)****6.2 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	78	
Non Cadres	695	
TOTAL	773	0

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 39 800 euros HT